



Extrait du registre des délibérations  
Comité Syndical du PETR Pays de Morlaix  
Séance du Jeudi 07 juillet 2022

**SESSION ORDINAIRE**

**Date de la convocation :**

1er juillet 2022

**Nombre de Conseillers Communautaires :**

En exercice : 16

Présents : 09

Votants : 09

**Présidence de séance**

Henri BILLON

**Secrétaire de séance**

Bernard FLOCH

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de Morlaix, légalement convoqué, s'est réuni salle du Triskell à GUICLAN sous la Présidence de Monsieur Henri BILLON

**PRÉSENTS :**

**Morlaix communauté** : Christophe MICHEAU, Nicole SEGALEN-HAMON, Guy PENNEC, Solange CREIGNOU.

**Communauté de communes du Pays Landivisiau** : Henri BILLON, Gilbert MIOSSEC, Robert BODIGUEL.

**Haut-Léon communauté** : Bernard FLOCH, Gérard DANIELOU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

**Morlaix communauté** : Jean-Paul VERMOT, Julien KERGUILLEC, Anne-Catherine LUCAS, Bernadette AUFFRET.

**Communauté de communes du Pays Landivisiau** : Marie-Claire HÉNAFF, Laurence CLAISSE.

**Haut-Léon communauté** : Jacques EDERN, Aline CHEVAUCHER .

### Séance du Comité syndical du PETR Pays de Morlaix du 07 juillet 2022

OBJET	PAH / TARIFS DES ACTIONS ÉDUCATIVES EN TEMPS SCOLAIRE
ACTE	CS-2022-04-N25
RAPPORTEUR (S)	HENRI BILLON

Le Pays d'art et d'histoire porte la volonté de favoriser les cycles complets de découverte du patrimoine pour construire, aux côtés des enseignants, des projets pédagogiques attractifs et pertinents.

Pour instaurer cette démarche, il a été proposé la création d'un tarif « cycle pédagogique » pour l'année 2021-2022 à 200€. Ce tarif s'appliquait sans distinction aux établissements scolaires du Pays de Morlaix et aux établissements extérieurs au Pays de Morlaix.

Or, pour l'ensemble des animations proposées par le service Pays d'art et d'histoire, un tarif préférentiel est mis en place pour les établissements du territoire (exemple : visite guidée - 45€/classe - établissements du Pays de Morlaix, 55€/classe - établissements hors Pays de Morlaix).

Pour plus de cohérence, il est proposé de mettre en place un tarif « cycle d'ateliers » pour les établissements scolaires hors Pays de Morlaix à 230€. Tous les autres tarifs restent inchangés.

Vu la délibération CS-2021-04-N21 instaurant un tarif cycle pédagogique ;

### DELIBERATION

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification des tarifs comme suit :

Tarifs, à compter de l'année scolaire 2022-2023

- Visite guidée :

- 45€/classe - établissements du Pays de Morlaix
- 55€/classe - établissements hors Pays de Morlaix

- Atelier du patrimoine :

- 55€/classe - établissements du Pays de Morlaix
- 65€/classe - établissements hors Pays de Morlaix

- Journée :

- 90€/classe - établissements du Pays de Morlaix
- 110€/classe - établissements hors Pays de Morlaix

- Cycle d'ateliers :

- 200 €/classe - établissements du Pays de Morlaix
- 230 €/classe - établissements hors Pays de Morlaix

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à mener les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération ;

Votants	09
Pour	09
Contre	00
Abstention	00

Fait à Morlaix, le 07 juillet 2022

Le Vice-président

Henri BILLON

